



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 19 DECEMBRE 2018 À 18h30

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / N. CHEVASSON / K. CHEDAL / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Procurations : F. COTTIN (proc. S. PELLETIER) / S. GODRIE (proc. G. BRACHOTTE).

Absents excusés : E. RIONDET.

Secrétaire : M-J. JACQUIER.

La séance est ouverte à 18h30, Madame JACQUIER est nommée secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

1) Présentation travaux 2ⁱème phase RD968

Le Maire présente la solution technique du Cabinet Merlin. Il propose au Conseil Municipal de suspendre pour l'instant le projet de parking situé à l'entrée du village côté Dijon le temps de l'analyse par VNF de la faisabilité de résidences fluviales qui nécessiteront potentiellement des travaux dans le même espace. Cet allongement de la durée des travaux respecte l'enveloppe initiale votée de 150 000 € H.T.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

2) Attribution appel d'offres « Espace public Paysager »

Le Maire rappelle les critères d'attribution et présente l'analyse technique réalisée par le cabinet BAFU qui propose le classement des entreprises et qui positionne l'entreprise EUROVIA en numéro 1 pour un montant total de 81 918.49 € HT, conforme à l'estimation et au budget voté. Le Maire propose de suivre la position du cabinet. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Conformément à la délégation sur les appels d'offres, le Maire prendra une décision qui sera transmise à la Préfecture.

3) Modification attribution du « city stade »

Suite à la liquidation de la société Linky sport, le Maire propose de retenir le devis de la société AJ3M d'un montant de 32 845.00 € HT hors terrassement. Ce devis est conforme à l'enveloppe financière initialement prévue et le matériel proposé est identique à celui proposé par la société précédente. Concernant le terrassement, plusieurs devis sont en cours de réalisation et l'entreprise sera choisie ultérieurement mais dans tous les cas dans le budget alloué.

Le conseil valide à l'unanimité.

4) Avancement projet de Maison de santé pluridisciplinaire

Le Maire reprend les tenants et les aboutissements de ce projet qui faisait partie, dès le début de la mandature, d'une faisabilité. Il rappelle que les choses se sont accélérées depuis la disponibilité d'un terrain idéalement placé et l'achat de celui par la commune. Dans le même temps, le gouvernement a eu la volonté de dynamiser l'installation de ces structures sur les territoires ruraux. Le Maire a rencontré la députée Fadila KHATTABI, la Préfecture ainsi que l'ARS pour s'assurer de la pertinence et de la faisabilité du projet sur Thorey en Plaine. Le Maire a appris que plusieurs élus communautaires désapprouvaient le projet

sur Thorey en Plaine et souhaitaient que celui-ci soit géré par la communauté de communes qui n'a pas la compétence santé et qui n'a pas répondu favorablement à la présentation de la députée en bureau communautaire. N'étant pas présent lors du prochain communautaire et se doutant que le sujet serait mis au débat, le Maire souhaite que Francine COTTIN, délégué communautaire, puisse faire part de sa position et de celle du conseil municipal. Le Maire fait lecture au conseil, pour avis, du courrier ci-dessous qui sera présenté si Francine COTTIN le juge utile.

« Monsieur le Président,
Cher-e-s collègues,

Je tenais tout d'abord à m'excuser mais un engagement strictement personnel ne me permet pas d'être présent avec vous ce soir. Si ce courrier vous est actuellement exposé par Francine Cottin, déléguée communautaire, c'est que la question de la création d'une maison de santé sur Thorey en Plaine a été portée au débat.

Depuis maintenant plusieurs mois, avec mon conseil municipal, nous travaillons à la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire. Ce projet faisait partie dès le début de notre mandature du champ des possibles. Les demandes régulières de la part de professionnels de santé et paramédicaux ont renforcé notre souhait de mettre en œuvre cette ambition. De plus, le plan « santé » proposé par le gouvernement tend à favoriser le développement de ce type de structure, y compris et surtout en secteur rural ou en périphérie des métropoles. Le « bon timing » est aujourd'hui en place pour passer de l'intention à l'action. J'ai rencontré un ensemble d'acteurs qui m'ont confirmé la faisabilité de ce type de projet sur la commune de Thorey en Plaine et un terrain (en bordure la RD968) s'est libéré l'hiver dernier, ouvrant ainsi la possibilité d'une telle création.

J'ai appris qu'une très grande émotion a gagné des membres du conseil communautaire depuis seulement quelques jours/semaines à propos de ce projet COMMUNAL et plus largement sur la nécessité de gérer le développement coordonné de la santé sur notre territoire. J'ai entendu dire que « Thorey voulait tout alors qu'il avait déjà tout ! ». Cette remarque relève d'une analyse très subjective et surtout empreinte de sentiments et de jugements de valeurs qu'à titre personnel je n'éprouve pas vis-à-vis d'autres communes de notre territoire. Bien au contraire, je suis plutôt heureux de voir des dynamiques communales qui renforcent l'importance des communes et le lien avec les citoyens d'un territoire. De plus, je ne crois pas ici utile de rappeler le nombre de projets en santé qui se sont développés sur des communes sans l'avis communautaire et sans penser à un développement harmonisé et coordonné. Ceci étant, je m'étonne aussi de cet engouement soudain, surtout au moment où Thorey en Plaine souhaite développer son propre projet. Je ne comprends pas ce revirement de situation alors même que lors d'une présentation de plusieurs projets par la députée Fadila KHATTABI en réunion communautaire, Monsieur le Président Hubert SAUVAIN et le Monsieur le Vice-Président Jean-Emmanuel ROLLIN ont expliqué qu'il n'y avait pas de besoins sur le territoire. Mon analyse va à l'opposé surtout sur un axe dont le développement démographique est important et où la population est vieillissante. J'ai sur ce point eu l'ARS qui m'a confirmé l'intérêt d'une telle structure et d'un projet structurant sur Thorey en Plaine même si nous n'étions pas dans un désert médical.

Je souhaiterais également porter à votre connaissance que :

- 1) Le projet est strictement communal et ne relève pas d'une compétence communautaire ;
- 2) L'objectif du projet est de créer une offre de services complémentaires à l'existant tout en renforçant des acteurs en saturation. Il n'est pas question dans mon esprit d'installer uniquement des acteurs qui viendraient concurrencer des personnes qui rendent grandement service actuellement à la population ;
- 3) L'objet d'une maison de santé est surtout de fédérer un projet de santé et nous devrions tous être heureux pour nos citoyens qu'une telle dynamique puisse enfin exister même si elle pourra être difficile à mettre en œuvre. Parmi l'ambition que je porte pour cette maison de santé, l'idée est d'offrir, entre autres, des urgences rurales qui pourraient alléger le service des urgences de l'hôpital et *de facto* répondre à une demande croissante de prise en charge immédiate de toutes les « bobologies » ;
- 4) Financièrement, ce projet n'aura aucun impact sur les projets intercommunaux puisque l'enveloppe financière dédiée à ce projet (enveloppe FNADT spécifique) ne touche pas la DSIL ;
- 5) Financièrement encore, la commune ne demande aucune participation à la communauté de communes et nous portons seul le poids financier du projet et potentiellement le risque d'un échec ou au contraire son succès (ce que j'espère bien évidemment) ;
- 6) La demande d'une inscription au contrat de ruralité sur FNADT Spécifique d'un projet communal ne nécessite aucune délibération de la part du conseil communautaire ;
- 7) Enfin, j'ai toujours été ouvert à discussion et à concertation sur ce projet. J'ai téléphoné à Monsieur le Président Hubert SAUVAIN pour lui évoquer le projet mais aucune suite n'a été donnée. Aujourd'hui

encore, je suis prêt à être partie prenante et à partager ma réflexion si un deuxième projet similaire veut se mettre en œuvre sur un autre axe et territoire et que nous profitons d'une dynamique commune et coordonnée car, comme vous, seul l'intérêt des citoyens me préoccupe.

J'espère, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Cher-e-s collègues que vous comprendrez maintenant la position de la commune de Thorey en Plaine qui, je le vois bien, cristallise aujourd'hui des mécontentements ou autres formes de sentiments qui ne me semblent ni justifiés ni audibles. Mon souci, sans remettre en question les décisions légitimes du conseil municipal de Thorey en Plaine, est au contraire d'œuvrer pour le collectif et de construire *un affectio societatis*.

Très cordialement,

Gilles BRACHOTTE
Maire de Thorey en Plaine »

Enfin, avec Paul BERTHIOT, le Maire a rencontré un cabinet d'architecte et des propositions ont été faites mais pour lesquelles des ajustements sont actuellement en cours.

5) Bilan Budgets fonctionnement et investissement 2018, évolution des taxes locales pour 2019 et état des emprunts et de l'excédent

Le résultat prévisionnel de l'exercice budgétaire 2018 sur le budget principal est le suivant :

Résultat de l'exercice	125 083.04	Résultat d'investissement	46 800.12
Report à nouveau	424 212.11	Solde des restes à réaliser	-80 550.49
Résultat de fonctionnement cumulé	549 295.15	Besoin de financement	-33 750.37

Résultat d'investissement (001)	46 800.12
Affectation complémentaire en réserve (1068)	33 750.37
Résultat de fonctionnement reporté (002)	515 544.78

Le Maire et son adjoint aux finances rappellent qu'avant mandature l'excédent de fonctionnement était de 78 000 euros environ. Que le choix de cette mandature a été de renégocier les emprunts, d'allonger la dette pour diminuer la charge sur le budget de fonctionnement et profiter des taux très bas pour capitaliser les subventions et de ne pas rembourser les prêts. Cela permet de développer les projets tout en assurant un capital financier sur le budget de fonctionnement très large et sans alourdir la charge sur le budget de fonctionnement. De plus, les emprunts sur la maison éclusière ainsi que sur le logement de la mairie sont autofinancés par les loyers. Enfin, le budget de l'écoquartier doit au budget principal de la mairie une somme de 500 000 euros correspondant à la valorisation des terrains apportés par la commune. Cela laisse toutes les opportunités de remboursements possibles.

Le Maire rappelle également les investissements prévus pour 2019 : parking des écoles, RD968, plan ENR, city stade, jeux interactif. En fonction des subventions et des aléas des projets, le résultat de fonctionnement reporté fin 2019 (fin de la mandature) devrait se situer aux environs de 250-300 milles euros.

Dans ce contexte, le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des décisions.

6) Modification des statuts de l'intercommunalité

Le maire fait lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- le projet
- accepte le transfert de la compétence « eaux pluviales urbaines » par la communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

7) Avenant e-bourgogne

Suite au changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique, un avenant à la convention initial avec la préfecture de la Côte-d'Or doit être pris.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

8) Recrutement secrétariat

Suite au courrier de la préfecture reçu le 4 décembre 2018, le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération concernant le recrutement de Madame BONVALOT-NOIROT doit être annulée, en effet, la nomination aux emplois créés relève de la compétence du Maire uniquement.

9) Informations des adjoints

a) Travaux

Jean-Jacques VIGOT, Gilles ROBERT et Jacques MOREÉ qui suivent chacun des travaux sur la commune font le point et l'état d'avancement de ceux-ci. Concernant surtout la Mairie et les bâtiments « Orvitis », le planning est respecté. Ils précisent que le chauffage de la salle communale existante sera bien équipée d'un système réversible. Cela permet de supprimer la chaudière actuelle et ainsi de gagner un abonnement et un changement de chaudière qui était très vieillissante mais aussi et surtout offre la possibilité de raccordement sur le contrat pour le logement de la mairie.

b) Téléthon

Monsieur BONIN rappelle que le téléthon organisé par le CMJ a eu lieu le samedi 8 décembre. Le prix des repas était de 9.00 € pour les adultes et de 5.00 € pour les enfants.

Le Maire remercie les associations et les citoyens qui ont participé. La somme de 1090 € a été versée au Téléthon.

c) Colis des aînés

Les colis de fin d'année ont été distribués aux bénéficiaires. Le Maire remercie les membres de la Commission Action Sociale.

d) Retour sur les conseils communautaires

Le Maire, délégué communautaire avec Francine COTTIN, fait un retour rapide sur les points principaux des conseils communautaires. Il aborde surtout les retours concernant le projet de maison de santé (voir point maison de santé).

10) Informations et questions diverses

a) Taxi

Monsieur Didier CHANTERAULT nous a informé du changement de locataire gérant sur l'autorisation de stationnement n°1 sur la commune, il s'agit désormais de Monsieur Djilali AKIF.

b) Demande de subvention Doucelin PEDICONE

Le Maire présente le dossier reçu en Mairie de la part de Doucelin PEDICONE qui se prépare au championnat du monde « de roller course ». Après analyses du dossier et échanges, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 400 € afin de contribuer à l'achat de matériel sportif.

c) Éco-quartier : ouverture d'une nouvelle tranche

Le Maire signale qu'un acheteur souhaiterait faire l'acquisition de 3 lots contigus. N'ayant plus cette disponibilité sur les zones ouvertes actuellement et constatant le taux de remplissage de ces zones, le Maire propose d'ouvrir une nouvelle tranche si le candidat se positionne fermement sur ces acquisitions. Il précise qu'il s'agit de découper la dernière tranche en deux programmes pour ne pas saturer immédiatement le marché et gérer au mieux le développement urbanistique du village.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition

Fin de la Séance 21h00.

À THOREY EN PLAINE, le 15 janvier 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Bouillon", is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical line extending downwards from the end.